SDEA

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

> Synthèse locale assainissement

REGION DE BRUMATH

ASSAINISSEMENT 2019 > PERIMETRE DE LA REGION DE BRUMATH

TERRITOIRE NORD

VOTRE COMMISSION LOCALE

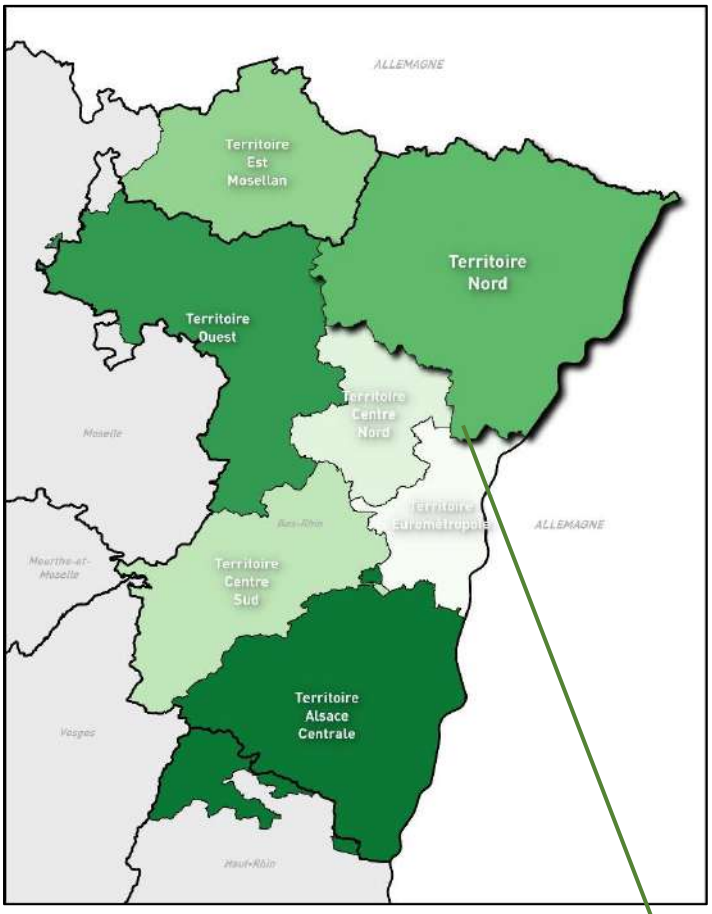

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE LA REGION DE BRUMATH
Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2017**
Membre du SDEA depuis : **08/04/1999**

Nombre de communes : 10

Nombre de délégués : 13

Vos usagers

- **4 447** abonnés
- **14 213** habitants desservis

Vos volumes

- **721 436** m³ assainis
- **162** m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD
Centre et Antenne de rattachement : Haguenau

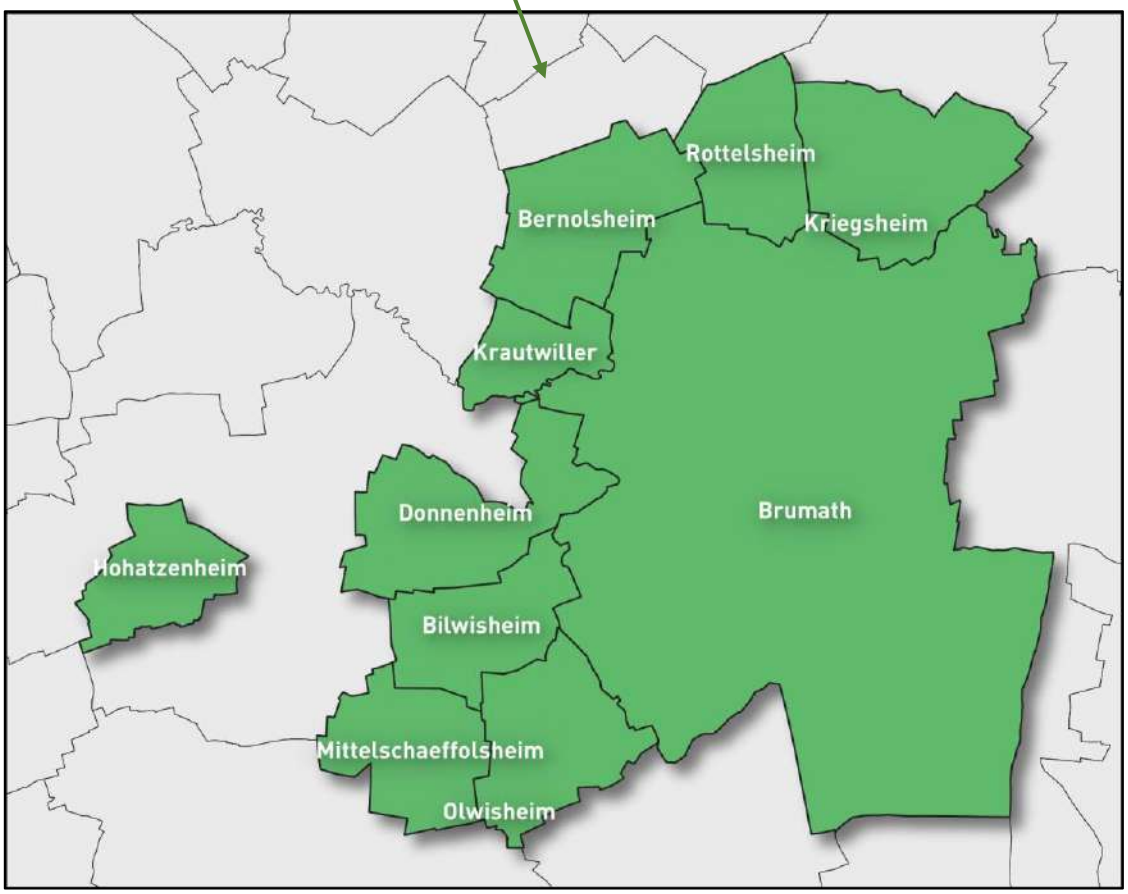

VOTRE PRESIDENT EN 2019 :

Jean-Pierre JOST

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.

Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- **2** stations d'épuration
- **26** bassins d'orage
- **48** déversoirs d'orage
- **14** stations de pompage
- **85,7** km de réseaux communaux
- **14,1** km de réseaux intercommunaux
- **2 560** bouches d'égout

	CAPACITE	
	m³/jour	Equiv-hab
Brumath	9 315	21 000
Olwisheim	2 765	5 200

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	81	81
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **31,00 €** HT/an
- Part variable : **1,05 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,31 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,695 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

Affectation pour 100 € de recette

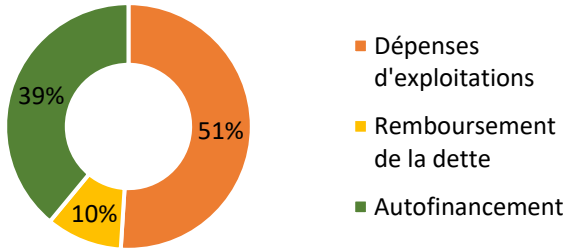

Evolution des tarifs de l'assainissement

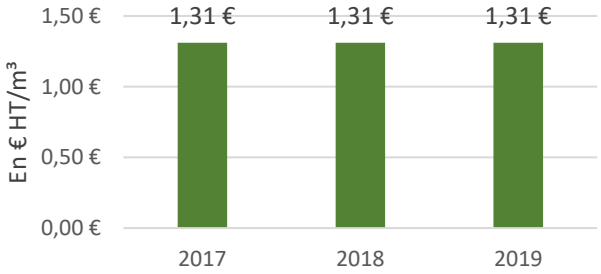

Montant des investissements

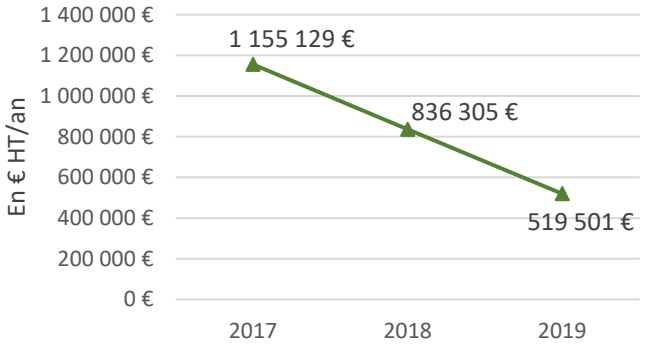

Evolution des volumes assujetis à la redevance assainissement

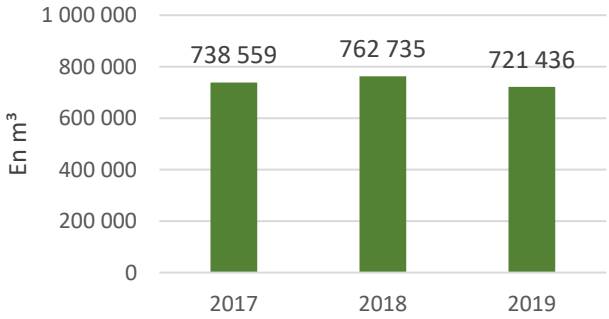

Le tarif stable de ces dernières années permet le financement de plus de 800 000 € d'investissement par an, tout en n'ayant pas de besoin de recourir à de nouveaux emprunts. Ainsi, malgré un capital restant dû de plus de 1 M €, le budget reste sain et pourra faire face aux futurs nouveaux besoins d'investissement.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans	1,8 ans	1,6 ans
Capital restant dû	1 461 299 €	1 313 496 €	1 171 844 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	1 225 €	966 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur http://www.eau-rhin-meuse.fr

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

➢ **L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux**

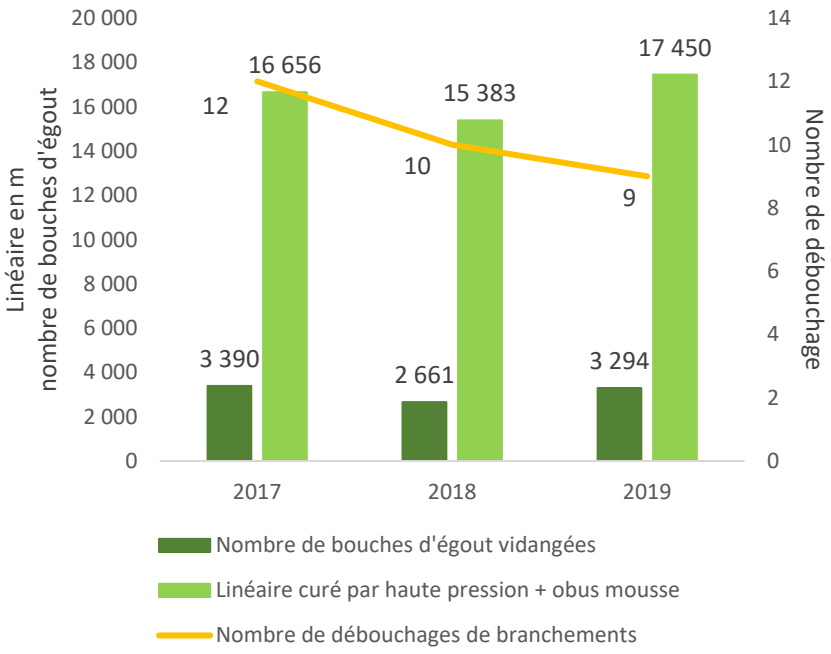

CHIFFRES CLÉS

- **112,85** tonnes de sables extraits du réseau
- **17,5** km de réseaux curés
- **17,6 %** taux de curage
- **23** nettoyages de stations de pompage
- **3 294** bouches d'égout vidangées
- **9** débouchages de branchement
- **19/19** surverses équipées en autosurveillance

L'entretien et exploitation des stations de pompage

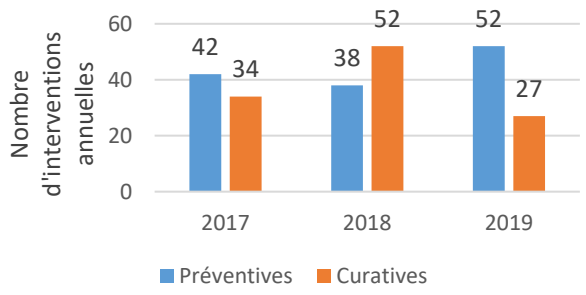

Renouvellement d'équipements sur stations de pompage

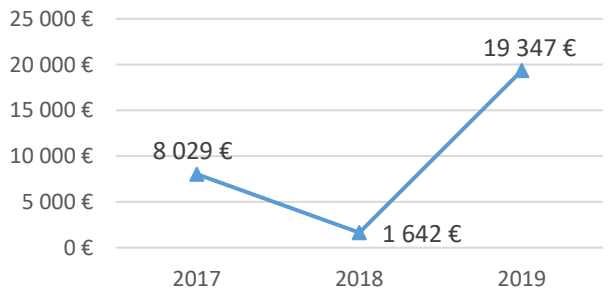

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11	4	5
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	100	100

Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	30	26	30
Assimilables Domestiques	2	1	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	**32**	**27**	**30**

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

8 Industriels dont 4 (*) conventionnés avec le SDEA

4 industriels sont raccordés aux stations de Brumath (EPSAN, Kauffer's) et Olwisheim (Colin PALC, René Meyer).

L'EPSAN à BRUMATH : L'EPSAN est un hôpital psychiatrique qui rejette des eaux issues de sa blanchisserie et de l'exploitation des unités de soins et services associés. Il a légèrement dépassé son autorisation de rejet en 2019, sans incidence toutefois sur la station d'épuration. Il a représenté, en 2019, environ 3 500 équivalents-habitants. Les rejets du site seront amenés à évoluer, à moyen terme, du fait du déplacement des activités du site vers Cronenbourg.

KAUFFER'S à BRUMATH : Kauffer's produit différents plats surgelés préparés à destination des grandes surfaces. Elle rejette toutefois un volume et des charges significativement supérieurs à son autorisation. Elle a représenté environ 1 500 équivalents habitants en 2019, soit 5 fois son autorisation. Au vu de cette dérive préoccupante et des volumes très variables de l'entreprise, un contrôle poussé est à déployer. L'autorisation de rejet de l'entreprise, arrivée à échéance, doit être entièrement revue.

COLIN PALC à MITTELHAUSEN : La société Colin produit et conditionne des épices et assaisonnements. La situation de l'entreprise s'est améliorée et elle respecte globalement son autorisation. Elle a représenté 400 équivalents habitants environ en 2019.

RENE MEYER à WINGERSHEIM : L'abattoir René Meyer a représenté en 2019 environ 1 000 équivalents habitants, en dépassement de son autorisation, sans toutefois entraîner de conséquences négatives sur le fonctionnement de la station d'épuration. Son autorisation de rejet a été révisée en 2018 pour tenir compte de l'évolution de son activité. L'entreprise reste cependant en cours de mise aux normes et d'extension de son process, avec le soutien de l'Agence de l'eau dans le cadre de l'opération collective en cours, et une adaptation de l'autorisation pourra être conclue après celle-ci.

Opération collective de lutte contre les pollutions diffuses : Cette opération constitue la suite logique d'une campagne d'enquêtes auprès des artisans, industriels, métiers de bouche et ERP réalisée en 2017. D'une durée totale de 3 ans, cette opération s'achève au 31 décembre 2020. Sur les 144 établissements concernés par l'opération, 94 sont désormais conformes, 4 ont fermés et 46 ont encore des améliorations à mettre en place.

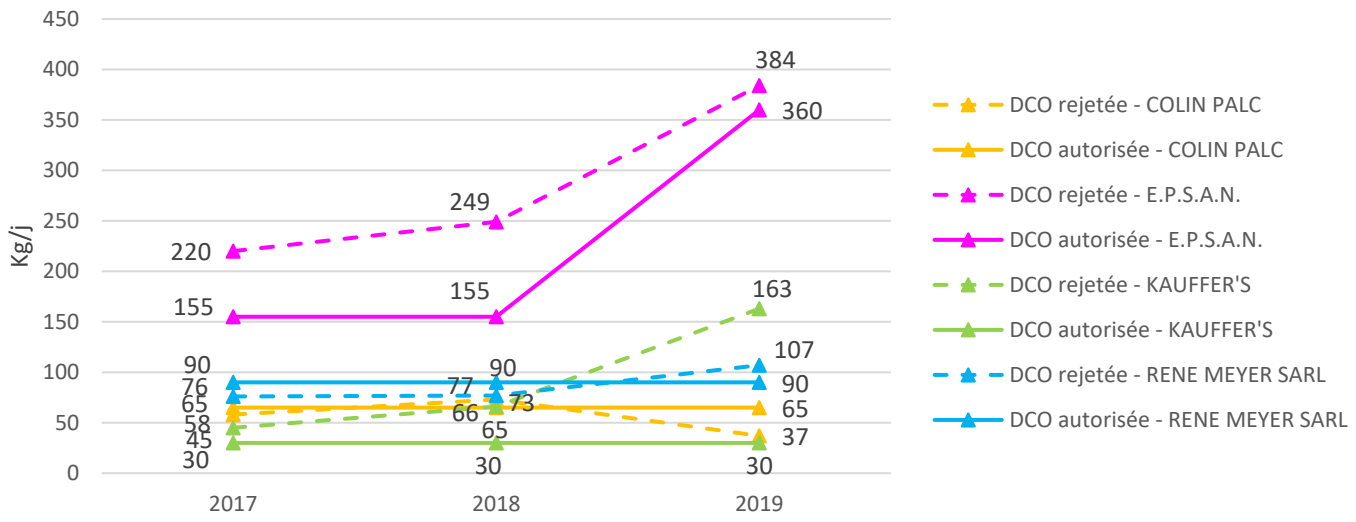

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux

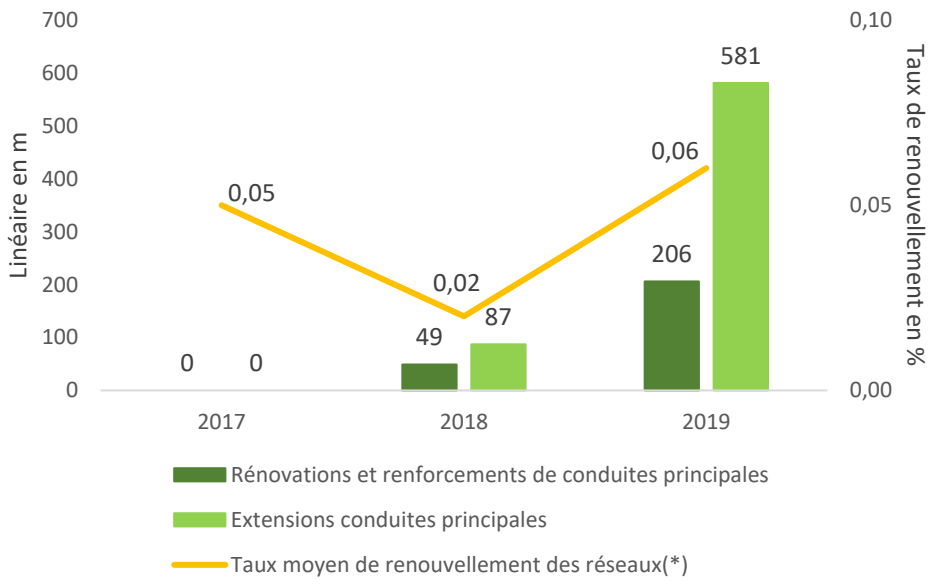

Les travaux de renouvellement de canalisations sont restés de faible ampleur en 2019. Toutefois, la restructuration des écoulements en période de pluie se poursuit avec un démarrage fin 2019 du chantier de la rue Basse. Il vise à abandonner 2 anciens déversoirs d'orage, remplacés avant agencement par un bassin de pollution de 100 m³. De plus, le remplacement du siphon sous la Zorn permettra d'acheminer des volumes plus importants vers la station d'épuration.

ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➢ Évolution des débits moyens entrant sur la station

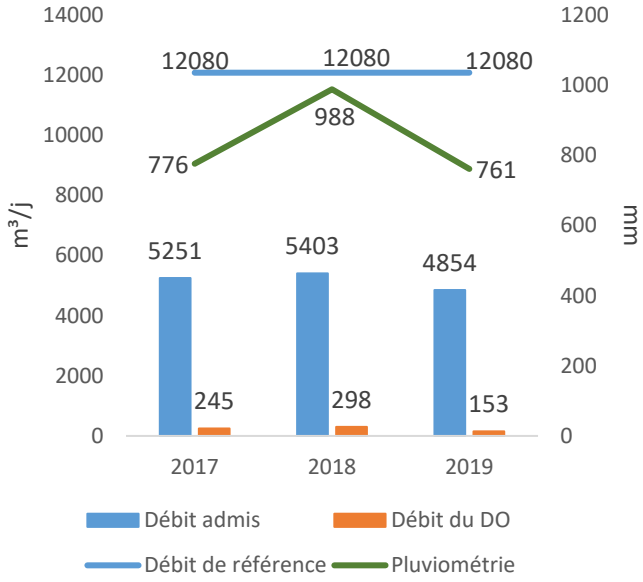

➢ Évolution des charges moyennes entrant sur la station

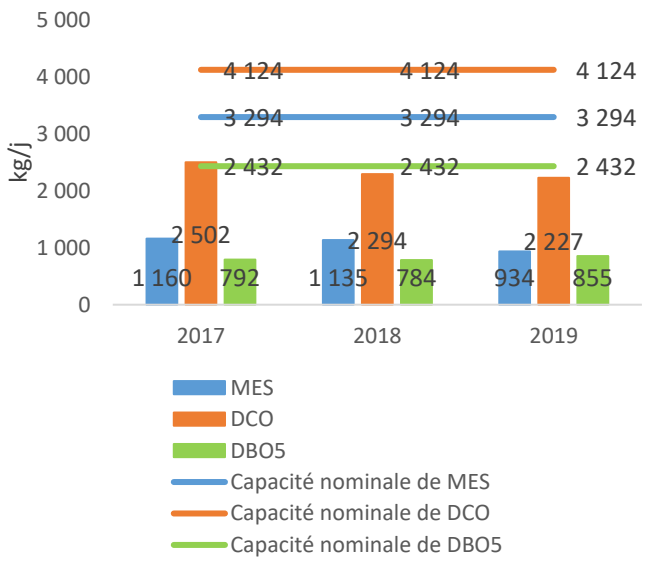

La charge hydraulique représente **60** % de la valeur nominale, contre **77** % pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Brumath	61 %	76 %	100 %	100 %	100 %
Olwisheim	55 %	80 %	100 %	0 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	97 %	99 %	98 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement

Station d'épuration de Brumath :

Les performances de la station ont permis de respecter les limites fixées aux exigences réglementaires de la directive européenne, à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet. Le déversoir d'orage d'entrée de la station d'épuration n'a pas surversé cette année depuis la mise en place d'une vanne de restitution du bassin d'orage asservie au niveau de la hauteur d'eaux brutes se trouvant dans le poste de relevage.

Station d'épuration d'Olwisheim :

Les performances de traitement de la station d'Olwisheim sont non conformes aux exigences réglementaires de la directive Européenne et à l'arrêté préfectoral, du fait de la prise en compte des surverses du déversoir en tête de station. Ces surverses ont été trop fréquentes et trop importantes, 90 jours dans l'année, 13,4 % des volumes collectés. Des aménagements de cet ouvrage sont programmés afin de limiter ces déversements à l'avenir.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➢ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

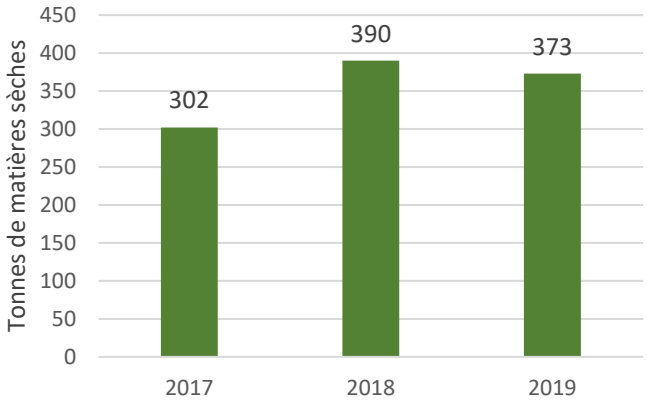

À noter

Afin d'éviter la problématique d'odeur, les boues produites à la station de Brumath font l'objet d'une valorisation agricole par compostage externalisé sur la plate-forme de Zittersheim durant la période d'octobre à mars. 59 tonnes ont été évacuées sur une production totale de 314 tonnes. L'ensemble de la production de boues a été épandue. Les analyses réalisées ont permis de s'assurer que les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires. Les paramètres les plus significatifs sont le cuivre qui se situe à 66 % de la norme, et le zinc à 30 %.

Tous les ans, la vidange de deux lits plantés de roseaux est réalisée de la station d'Olwisheim. Cette quantité de boues annuelle représente 37 tonnes de matière sèche. Elles ont été évacuées et mises en compostage sur la plate-forme de Zittersheim.

➢ Éliminations des boues

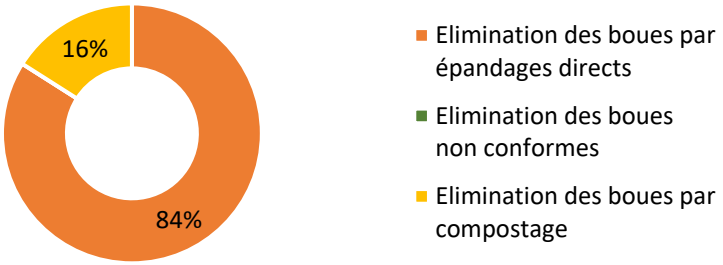

ÉNERGIE CONSOMMÉE

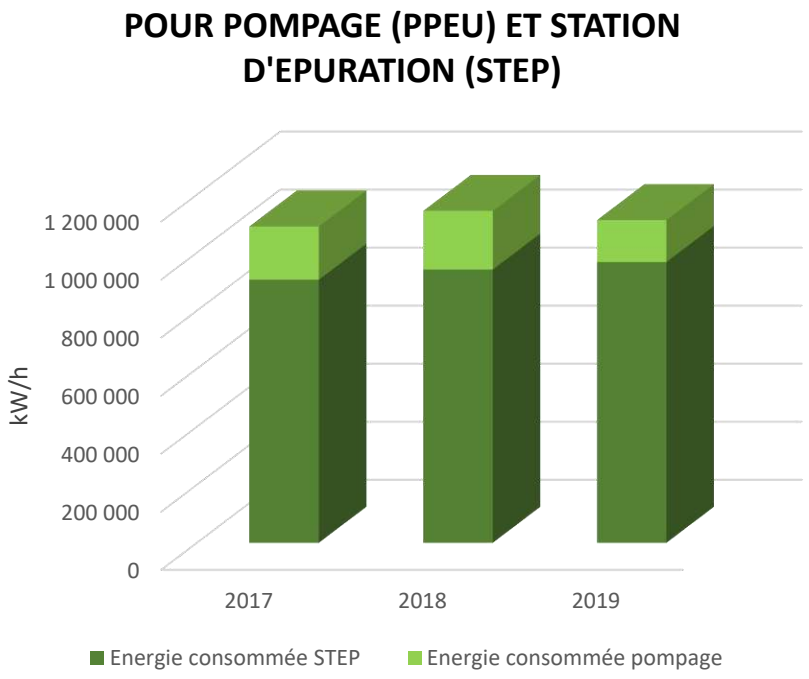

À noter

Pour l'ensemble des stations de pompage on observe une baisse des consommations énergétiques entre 2018 et 2019, liée à la baisse des précipitations d'une part et des bouchages d'autre part. On note une légère augmentation de la consommation d'énergie électrique sur les deux stations, elle est liée aux fortes chaleurs de l'été et induisent une augmentation de la demande en oxygène de la biomasse du bassin d'aération. Elle est aussi liée à l'arrivée de charge de pollution conséquente et ponctuelle qui augmente les périodes d'aération et donc le fonctionnement accrus des surpresseurs, gros consommateur d'énergie.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Un essai est en cours sur les serres de séchage des boues de Brumath avec la mise en place d'un traitement des nuisances olfactives. Le test a démarré en mars 2020, si l'essai de six mois est concluant, la solution sera à concrétiser. Elle permettra de s'affranchir de l'externalisation du traitement des boues en compost pendant la période hivernale. L'objectif en 2020 est donc une élimination de 100 % des boues en compostages directs.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Traitement des nuisances olfactives – serres Brumath

Traitement des nuisances olfactives - schémas

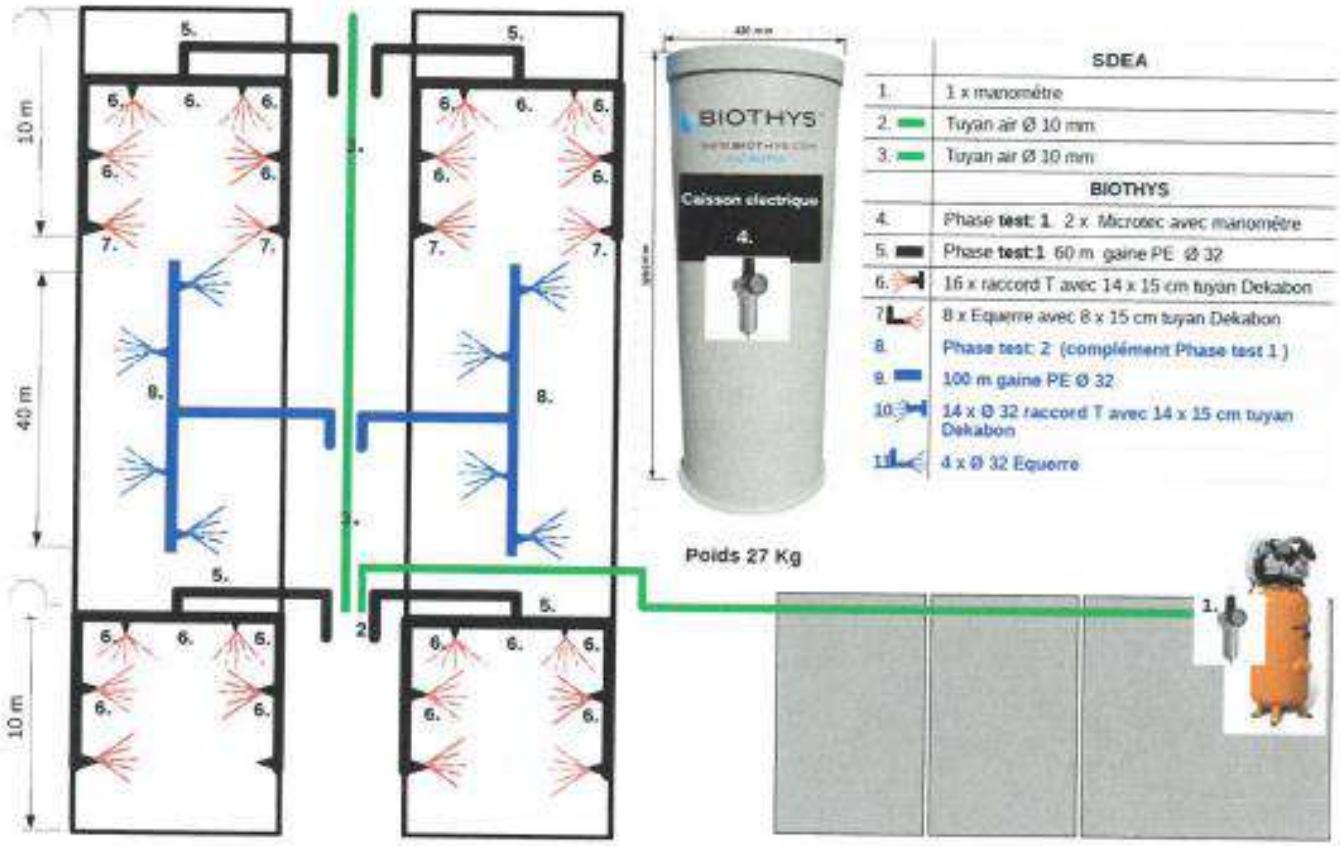

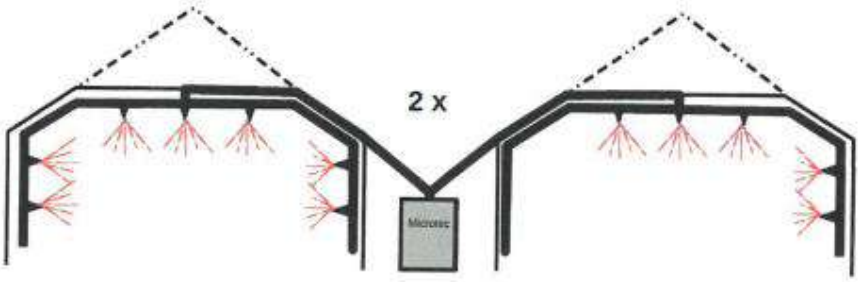

JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

> Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
> Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainisement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU :** Eaux usées
- **PPEU :** Station de pompage EU
- **STEP :** Station d'épuration
- **TMS :** Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA :** Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO :** Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Autosurveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ :** Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.

- **Durée d'extinction de la dette :** Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :** Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel…)
  Voir la fiche descriptive complète sur le site : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b.

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux :** Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.

- **Taux de charge hydraulique :** Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.

- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées :** Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

- **Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m³ :** Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants

- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :** Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3

Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 213
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	373 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (valeur au 01/01/2019)	1,70 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	966 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,06 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)